

**PRIMATURE
CABINET**



BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE DE SON EXCELLENCE

Monsieur Christophe Joseph Marie DABIRE
Premier Ministre, Chef du Gouvernement du Burkina Faso
Prononcée devant l'Assemblée Nationale



04 Février 2021

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,

Mesdames et Messieurs les Députés,

C'est un honneur pour moi de me présenter à nouveau devant votre auguste Assemblée pour vous exposer la politique générale de mon Gouvernement.

Cet honneur, je le dois à Son Excellence Monsieur Roch Marc Christian KABORE qui a bien voulu m'appeler à la haute fonction de Premier Ministre, après que le peuple burkinabè, dans sa souveraineté, a fait le choix éclairé de le réélire à la magistrature suprême pour un nouveau mandat de 5 ans.

Au-delà du devoir républicain et du rituel que constitue cet exercice solennel, je voudrais me réjouir de retrouver dans ce temple de la démocratie, les distinguées personnalités qui en sont des habituées et naguère ici rencontrées, mais aussi de nouvelles qui arrivent pour la première fois, ou qui y font un retour et dont je tiens à saluer la présence.

Aux uns et aux autres, j'adresse mes sincères félicitations pour leur élection, preuve s'il en fallait encore, de la vitalité de la démocratie burkinabè et de la maturité de notre peuple qui sait se choisir, dans la paix, ses mandataires.

Je voudrais féliciter particulièrement et chaleureusement l'honorable député, Monsieur Alassane Bala SAKANDE, qu'il a plu à ses pairs de désigner, presque à l'unanimité, pour présider aux destinées de l'Assemblée nationale.

Monsieur le Président, je vous exprime ma déférente considération et vous assure de ma disponibilité à travailler avec vous, pour la réalisation de vos missions régaliennes, dans le but de répondre aux aspirations fondamentales de nos compatriotes de l'intérieur comme de l'extérieur.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Je m'adresse à vous à un moment historique de la construction de la démocratie et de l'Etat de droit dans notre pays.

Le moment est historique, parce que les Burkinabè se souviennent qu'en décembre 2015, au sortir d'élections présidentielle et législatives, démocratiques mais qualifiées, par certains acteurs, de tous les dangers, le Président du Faso élu a entamé un mandat émaillé d'évènements sans précédent dans l'histoire de notre pays. Je voudrais citer particulièrement les attaques terroristes à répétition, un front social en ébullition permanente et des conflits communautaires jamais enregistrés. A cela, s'est ajoutée la crise liée à la pandémie du COVID-19 en 2020.

Toutes ces crises que le Peuple burkinabè a transformées en défis à relever, ont révélé toutes les fragilités de notre pays sur le plan politique, sécuritaire, économique et social.

Dans le même temps, elles ont révélé un Peuple résilient, combatif et déterminé à braver toutes les adversités surgissant dans sa marche radieuse vers la liberté et la prospérité.

Le moment est également historique, parce que malgré ces difficultés, la démocratie burkinabè s'est consolidée par l'organisation le 22 novembre 2020 d'élections présidentielle et législatives libres, transparentes, apaisées et saluées par tous les acteurs, confirmant si besoin en était, la grande maturité du Peuple burkinabè.

Le choix de nos compatriotes de sceller un nouveau pacte avec Son Excellence Monsieur Roch Marc Christian KABORE, à cette occasion, procède notamment, de la responsabilité, de l'assurance et de la sérénité dont il a fait montre dans la gestion des difficultés vécues durant le premier mandat.

Il traduit également la pertinence de son programme de société dont la vision nous invite à nous mettre :« **Ensemble et en mouvement pour reformer l'Etat, l'administration publique, pour garantir la sécurité, la stabilité et renforcer la résilience économique du Burkina Faso** ».

Pour ce faire, le Président du Faso engage les Burkinabè dans un mouvement d'ensemble dont l'objectif est de réaliser dix grands chantiers.

La feuille de route de mon gouvernement pour les traduire en actions concrètes, dans un monde encore en proie aux effets néfastes du Covid-19, et avec lequel nous devons apprendre à vivre, sera articulée autour de la nécessité:

- 1) de consolider la paix, la sécurité, la cohésion sociale et de promouvoir la réconciliation nationale ;**
- 2) d'approfondir la réforme des institutions et la modernisation de l'administration publique ;**

- 3) de poursuivre la transformation des bases productives de l'économie nationale ;**
- 4) de renforcer le processus de développement humain et la solidarité.**

I. DE LA CONSOLIDATION DE LA PAIX, DE LA SECURITE, DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA RECONCILIATION NATIONALE

La consolidation de la paix, de la sécurité des personnes et des biens, de la cohésion sociale ainsi que la promotion de la réconciliation nationale, constituent le premier axe de ma feuille de route, car l'évolution du contexte de notre pays l'exige.

Dans le souci de poursuivre la construction et la préservation de la sécurité et de la paix durement éprouvées par le phénomène du terrorisme, nous conduirons les actions majeures suivantes :

- la consolidation des acquis engrangés grâce à l'opérationnalisation de la loi de programmation militaire 2018-2022 ;
- l'amélioration de la contribution des volontaires pour la défense de la patrie à travers un meilleur encadrement ;
- la poursuite de la coopération sous-régionale et internationale dans le cadre du G5 Sahel ;

- le renforcement des capacités d'intervention des forces de sécurité intérieure en vue de contrer le développement de la criminalité transfrontalière, du grand banditisme et de la criminalité rampante dans nos villes et campagnes ;
- la restauration du climat de confiance entre les Forces de défense et de sécurité et les populations civiles, par l'intensification d'actions civilo-militaires pour renforcer les liens Armée-Nation.

En outre, l'adoption prochaine par le gouvernement, de la Politique et de la Stratégie de Sécurité Nationale, ainsi que l'accélération de l'élaboration des stratégies sectorielles qui en découlent, favoriseront le déploiement d'une réponse holistique dans la prise en charge des défis sécuritaires.

Ces actions s'inscrivent dans la continuité des politiques initiées et mises en œuvre par les gouvernements, depuis 2016, et qui ont permis d'éviter le chaos à notre pays.

C'est le lieu pour moi de saluer solennellement encore, la bravoure et l'esprit de sacrifice, souvent suprême, de nos forces de défense et de sécurité et des volontaires pour la défense de la patrie qui se battent inlassablement, afin de préserver l'intégrité de notre territoire et assurer la quiétude des populations.

Honorables Députés ;

Au-delà de la quête de la stabilité de notre pays sur le plan sécuritaire, la justice et les droits humains, le dialogue politique et social, la réconciliation nationale et la cohésion sociale constituent également des préoccupations majeures de mon Gouvernement.

En effet, la justice est un pilier fondamental de l'Etat de droit et de la construction durable d'une société de paix. Je considère donc le renforcement de l'institution judiciaire comme une priorité.

A ce titre, mon Gouvernement poursuivra son appui aux juridictions pour leur donner les capacités de vider les dossiers, notamment ceux emblématiques, qui continuent de ternir l'image de notre justice.

Il entreprendra également les réformes utiles pour accélérer l'opérationnalisation du pacte pour le renouveau de la justice, adopté en 2015. Pour ce faire, le ministre en charge de la justice engagera, avec les acteurs de la magistrature, une évaluation sans complaisance de la mise en œuvre dudit pacte pour en dégager les forces à consolider et les faiblesses à corriger.

L'objectif ultime de ces mesures est de rendre la justice plus performante et accessible.

Par ailleurs, les droits humains et les libertés, constituent des éléments incontournables de la construction de la démocratie. Leur promotion fera l'objet d'une attention particulière. Il en sera de même, pour la préservation de la dignité humaine, notamment pour toutes les personnes en situation de conflit avec la loi.

C'est le lieu pour moi de rappeler que le combat du Peuple burkinabè contre les forces du mal, se mène et doit se mener dans le strict respect des lois et conventions internationales.

En outre, je réaffirme mon attachement au respect des libertés individuelles et collectives, ainsi que la liberté de la presse que je vais travailler à consolider.

Dans le domaine des médias, dont je salue la contribution positive dans l'édification de la démocratie burkinabè, le Gouvernement continuera à accompagner le développement de leurs entreprises grâce au Fonds d'appui à la presse privée, créé à cet effet.

Cependant, nous attendons de l'ensemble des médias, qu'ils contribuent, en toute responsabilité et professionnalisme, à la promotion de nos valeurs citoyennes.

Pour ce qui concerne la réconciliation nationale, elle constitue un enjeu majeur pour mon gouvernement. C'est l'ampleur de ce défi qui a commandé la nomination d'un ministre d'Etat, ministre auprès du Président du Faso et qui en a la charge.

Une des actions phares pour relever ce défi est de réussir l'organisation du forum de réconciliation nationale annoncé par le Président du Faso, en s'appuyant sur les résultats fort appréciables déjà engrangés par le Haut Conseil pour la Réconciliation et l'Unité Nationale.

Il s'agit de convoquer toutes les forces vives de la nation pour poser les jalons d'un nouveau départ pour notre pays en matière de consolidation d'un Etat de droit et de démocratie qui garantit les libertés de chacun et la paix pour toute la communauté.

En outre, le Gouvernement va parachever l'élaboration de la stratégie nationale pour la promotion de la cohésion sociale pour servir de référentiel en la matière et organiser dans ce cadre une journée symbolique dédiée au vivre-ensemble.

Il s'investira dans la lutte permanente contre toutes les formes de stigmatisation et de repli identitaire qui sont sources de division dans notre société.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Les bases du nouveau pacte social et républicain qui seront créées à l'occasion du forum national sur la réconciliation devront être consolidées par un dialogue politique et social fécond.

Sur le plan politique, la reconnaissance par tous de la crédibilité des résultats des dernières élections découle pour une large part, du consensus né du dialogue politique initié par le Chef de l'Etat.

Tout en félicitant l'ensemble des acteurs pour les succès enregistrés lors des élections présidentielle et législatives du 22 novembre 2020, mon Gouvernement entend parachever le processus électoral en cours, en veillant à organiser dans les conditions optimales, les élections municipales et le référendum constitutionnel.

Cependant, le nouveau paysage politique résultant des élections du 22 novembre 2020, l'importance des réformes préalables à engager pour consolider la décentralisation et la démocratie locale pourraient justifier un report des scrutins de mai 2021.

C'est pourquoi, dans les prochaines semaines, le Gouvernement va engager des consultations avec la classe politique, afin d'en déterminer les modalités.

S'agissant du dialogue social, je salue l'accalmie relative au niveau de la fronde sociale qui permet aujourd'hui, le bon fonctionnement de l'administration et la mise en œuvre de l'action publique de développement.

Ce calme dénote du sens élevé de responsabilité des partenaires sociaux, leur volonté de préserver l'intérêt national et leur ouverture constante au dialogue. Je reconnais la contribution du Haut conseil du dialogue social dans l'apaisement du climat social.

En tout état de cause, dans le souci de consolider la justice sociale et l'équité, le gouvernement poursuivra les réformes majeures initiées, en privilégiant le dialogue comme mode de règlement des conflits collectifs.

II. DE L'APPROFONDISSEMENT DE LA REFORME DES INSTITUTIONS ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Dans notre combat acharné contre le terrorisme et l'insécurité, l'administration publique a été l'un des maillons dont l'accompagnement s'est révélé insuffisant dans cette lutte.

En effet, la faible couverture du territoire national par les structures régaliennes de l'Etat a favorisé l'implantation ou l'incursion de groupes terroristes dans certaines localités de notre pays.

Pour gagner le pari de la sécurité, je veillerai à la réorganisation de l'administration du territoire.

Conformément aux engagements du Chef de l'Etat, suivis de ses orientations, le ministre en charge de l'administration territoriale vous soumettra incessamment, un projet de redécoupage du territoire national devant assurer un meilleur maillage sécuritaire et un meilleur développement socio-économique à la base.

Dans le même sens, le Gouvernement entend vous proposer un projet de loi de programmation de l'administration du territoire. Une fois adopté, nous pourrions planifier, sur plusieurs années, les dépenses de l'Etat en vue de renforcer, réhabiliter et dynamiser efficacement les circonscriptions administratives.

Ces actions doivent favoriser l'installation des représentants de l'Etat à leurs postes et faciliter le retour des personnes déplacées internes dans leurs localités d'origine.

Par ailleurs, la consolidation de la décentralisation appelle impérativement des réformes pour rendre les communes plus viables et aptes à répondre aux aspirations légitimes des populations à la base.

Dans ce domaine, le processus connaît des difficultés. Pour y remédier, le Président du Faso en a indiqué la voie et la solution que je propose est de favoriser une complémentarité dynamique entre les processus de décentralisation et de déconcentration de notre administration publique.

Dans cette optique, le ministre en charge de la Décentralisation vous présentera un projet de nouveau Code général des collectivités territoriales avec pour ambitions majeures de :

- 1) clarifier les compétences ainsi que les ressources à transférer aux régions et aux communes ;

- 2) clarifier le statut des départements et des villages afin de préciser et renforcer leurs rôles dans le développement local ;
- 3) réformer les communes à statut particulier pour donner plus de responsabilités aux arrondissements.

Par ailleurs, pour que l'administration centrale puisse servir de levier à la décentralisation, mon gouvernement s'emploiera, dans le cadre de la fonction publique territoriale, à combler le déficit en ressources humaines dans le respect des principes de transfert de compétences et de ressources entre l'État et les collectivités territoriales.

Dans le cadre du programme de renforcement des infrastructures socio-économiques (PRISE), il poursuivra également la mise à niveau et le développement des infrastructures régionales de base, socle du développement local.

Il s'agit notamment des routes, du transport urbain, de l'électricité, de l'eau et de l'assainissement, de l'éducation, de la santé et de la connectivité numérique.

Au-delà du renforcement des capacités des acteurs des collectivités territoriales, je voudrais engager notre pays à mettre en œuvre une véritable politique de relèvement du niveau de développement, d'abord des régions en proie aux fragilités et plus généralement de l'ensemble des communes.

A cet égard, je veillerai à ce que les programmes novateurs tels que le Programme d'urgence pour le Sahel élargi (PUS-BF) et le Programme d'appui au développement des économies locales (PADEL), soient révisés dans le sens d'intensifier leurs actions.

Pour réussir la mise en œuvre de ces programmes, je vais œuvrer à ce que l'Agence nationale d'appui au développement des collectivités territoriales soit opérationnelle afin de leur fournir l'appui technique et financier nécessaire.

Je mettrai également à profit le fonds minier de développement local qui permet de mobiliser les ressources pour financer les programmes d'investissements communautaires.

Honorables députés,

La réforme de l'Etat et la modernisation de l'administration publique s'imposent pour créer un cadre adapté aux réalités nationales et pour bâtir une communauté de destin des Burkinabè.

A ce titre, nous nous inscrivons en faveur de la bonne gouvernance, de la lutte contre la corruption, de l'amélioration des performances des institutions et de leur rationalisation. Des avancées significatives sont à noter depuis 2016.

Je suis convaincu de la nécessité de poursuivre le processus d'édification d'institutions fortes, capables de surpasser les vicissitudes et d'être de véritables acteurs de développement de notre pays.

Le Gouvernement veillera donc :

- 1) à redéfinir et à recentrer les missions de certaines institutions de l'Etat ;
- 2) à poursuivre la rationalisation de l'organisation des départements ministériels;

- 3) à optimiser la gestion des ressources humaines ;
- 4) à cultiver l'éthique et la déontologie dans la conduite des affaires publiques ;
- 5) à renforcer la planification, le contrôle et l'évaluation de l'action publique.

Par ces actions, j'entends inscrire l'administration dans la dynamique d'une gestion axée sur les résultats (GAR), afin d'améliorer la contribution de l'Etat au développement de notre pays.

III. DE LA CONSOLIDATION DE LA TRANSFORMATION DES BASES PRODUCTIVES DE L'ECONOMIE NATIONALE.

Monsieur le Président;

Honorables Députés,

En dépit du contexte national et international difficile depuis 2016, le gouvernement continue de dérouler les actions structurantes de développement inscrites dans le Plan national de développement économique et social (PNDES).

Ces efforts ont permis de maintenir une croissance soutenue de notre économie, même si les performances demeurent insuffisantes pour réduire de façon significative la pauvreté.

Les acquis du PNDES seront consolidés dans un nouveau Référentiel national de développement 2021-2025 dont le processus d'élaboration est avancé.

Il va prendre en charge les activités résiduelles du précédent et décliner de façon plus détaillée, les actions de mon gouvernement, dans le but d'opérationnaliser la vision et les orientations contenues dans le programme du Chef de l'Etat.

Ce nouveau référentiel va conclure le cycle de planification stratégique de l'étude nationale prospective Burkina 2025 et permettre d'engager l'élaboration de la vision prospective à l'horizon 2060.

Pour transformer notre économie, l'orientation majeure de l'action gouvernementale sera de poursuivre les efforts en vue de la réduction des coûts des facteurs de production.

Il nous faut travailler également à l'amélioration du climat des affaires et de la productivité dans les différents secteurs.

Pour ce faire, le Gouvernement agira sur trois leviers. Le premier levier est celui du développement des infrastructures de soutien à l'économie.

Nous le savons tous, une économie qui croît et qui se transforme, a besoin d'un réseau d'infrastructures de connectivité et de davantage d'énergie.

Le ministre en charge des infrastructures va accélérer la mise en œuvre de projets routiers dont les financements sont acquis, ainsi que la préparation des autres projets stratégiques de désenclavement. En outre, en concertation avec les acteurs-clés, il trouvera des solutions en vue de la poursuite des chantiers en arrêt.

De même, il poursuivra et étendra le programme de construction de 5 000 km de pistes rurales, tout en veillant à renforcer la gestion et l'entretien du réseau routier national.

La réussite de toutes ces réalisations ne sera possible qu'avec la contribution des partenaires, mais aussi grâce au Fonds Spécial Routier dont les ressources seront rehaussées.

Pour faire du transport, un réel facteur d'intensification de la production et des échanges, le gouvernement veillera à donner un plus grand essor aux transports urbain, interurbain et international.

Au niveau de l'énergie, nos efforts viseront d'abord à renforcer sa disponibilité et son accès dans le cadre du mix énergétique, en poursuivant la construction des centrales solaires, hydroélectriques, thermiques, et l'interconnexion du réseau électrique national à celui de pays de la sous-région. Toutefois, pour faciliter l'accès à la ressource et à moindre coût, l'accent sera mis sur les énergies renouvelables.

En outre, la signature du second Compact avec le Millennium Challenge Corporation constitue une opportunité de sécurisation de l'approvisionnement régulier des usagers, car elle permettra d'améliorer le transport et le stockage de l'Energie.

Les Technologies de l'Information et de la Communication sont aujourd'hui au cœur de la croissance des économies. En vue d'accélérer la transformation digitale, le Gouvernement poursuivra la construction du réseau national de la fibre optique dans le cadre du projet Back Bone national des télécommunications. Il va accélérer la mise en exploitation de la fibre déjà posée et le développement des services de communications électroniques de qualité pour l'Etat, le secteur privé et les populations.

Honorables Députés,

Investir substantiellement dans les secteurs de production pour élever la productivité constituera le second levier de ma stratégie de transformation de notre économie.

À ce titre et dans le domaine de la production agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique, nous voulons bâtir un secteur productif assurant la sécurité alimentaire, davantage orienté vers le marché et créateur d'emplois décents. Dans cette optique, nous mènerons l'action principalement sur trois fronts.

Premièrement, nous développerons les infrastructures et les moyens de soutien à la production par l'intensification des grands aménagements hydro-agricoles et l'opérationnalisation de la Centrale d'achat des intrants et matériels agricoles (CAIMA).

Deuxièmement, nous allons systématiser la mécanisation, l'appui-conseil et l'organisation des filières afin d'améliorer la productivité des petits exploitants.

Troisièmement, nous favoriserons l'émergence de l'agro-business dans le cadre des agropoles par l'amélioration du climat des affaires dans les filières porteuses en lien avec le développement des chaînes de valeurs.

En particulier, nous poursuivrons :

1. la mise en œuvre de Bagrépole et le développement des agropoles du Sourou, de Samendéni et du Sahel, par la mobilisation des investisseurs privés ;

2. la réhabilitation des infrastructures hydroagricoles notamment les grands périmètres irrigués comme Bama, Banzon et Sourou ainsi que les ouvrages hydrauliques agricoles sinistrés ;
3. le démarrage du processus de création du pôle de croissance du Sud-Ouest qui sera bâti autour de la réalisation des barrages de Ouessa et de la Bougouriba.

Ces efforts, sans précédent, dans le secteur rural, vont permettre de renforcer la sécurité alimentaire au Burkina Faso. Ils vont en faire le catalyseur du développement de l'industrie, selon notre modèle fondé sur la transformation des produits locaux dans les filières porteuses ainsi que le développement des chaînes de valeurs.

En plus des efforts visant à opérationnaliser notre Stratégie d'industrialisation accélérée, le Gouvernement s'attèlera à consolider l'industrie minière dans le but d'accroître ses retombées économiques et sociales.

En effet, devenu le premier choix des flux d'investissements extérieurs, le Burkina Faso doit continuer l'amélioration de l'environnement des investissements, dans ce secteur.

Pour ce faire, le ministre en charge des mines va travailler :

- 1) à moderniser le cadastre minier par son informatisation et son toilettage dans l'optique de susciter une plus grande transparence dans la gestion des titres miniers ;
- 2) à lutter contre la fraude minière à travers des mesures appropriées et la réorganisation de la Brigade Nationale Anti-Fraude de l'Or ;

- 3) à inciter à la création d'unités de transformation de l'or et du charbon fin sur le territoire national, en concertation avec les acteurs du secteur minier ;
- 4) à encourager l'investissement des sociétés minières dans des filières porteuses autour de leurs sites, afin de générer de nouveaux emplois.

Enfin, nous travaillerons à consolider l'intégration de nos politiques industrielles, artisanales et commerciales, en organisant à cet effet le commerce extérieur.

Honorables Députés,

Dans les secteurs des services culturels, touristiques et sportifs, des actions structurelles ont été engagées en vue de les renforcer.

Notre objectif est d'en faire des facteurs de renforcement de la cohésion nationale, d'épanouissement socio-économique et de rayonnement international du Burkina Faso.

Dans ce sens, mon Gouvernement entend travailler à la dynamisation de ces secteurs et à la professionnalisation des acteurs, tout en maintenant à leur profit, les mesures de mitigation des effets de la crise de la pandémie du COVID-19.

En outre, il veillera à la mise en place de conventions collectives sectorielles et à la restructuration du Fonds de développement culturel et touristique pour en faire un outil à la fois de subvention et de prêts, mais aussi d'accompagnement de la politique nationale de promotion des industries culturelles et créatives.

Pour ce qui concerne le sport, il s'agira notamment de faciliter le développement d'industries sportives créatrices de valeur ajoutée et d'emplois mais aussi de mettre à niveau les infrastructures sportives.

De même, notre action va intégrer le renforcement des capacités des acteurs et leur organisation.

Monsieur le Président

Le troisième levier d'action de la stratégie pour transformer l'économie requiert de poursuivre l'amélioration de l'environnement des affaires et le desserrement des contraintes de financement qui pèsent sur les Petites et moyennes entreprises (PME), les Petites et moyennes industries (PMI) et les programmes prioritaires de développement.

En ce qui concerne le financement, nous allons notamment :

- 1) consolider l'opérationnalisation de la Caisse de Dépôts et Consignations pour un meilleur financement des investissements structurants et innovants;
- 2) opérationnaliser le Fonds national de la finance inclusive (FONAFI) afin de soutenir substantiellement les financements des projets des jeunes et des femmes ;
- 3) transformer le Fonds burkinabè de développement économique et social en un fonds d'investissement à caractère stratégique au profit de l'Etat ;
- 4) créer et opérationnaliser la Banque postale afin d'accroître l'offre de financement des PME/PMI.

S'agissant de l'environnement des affaires, nous allons poursuivre la simplification et la dématérialisation des procédures de création et de délivrance d'agréments ou des licences.

IV. DU RENFORCEMENT DU PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT HUMAIN ET DE LA SOLIDARITE

Monsieur le Président,

Vous conviendrez avec moi que les nombreux défis liés au développement de notre pays ne peuvent être relevés qu'avec des ressources humaines de qualité qui participent à la production et au partage de la richesse. Mon Gouvernement va donc investir davantage de ressources dans les secteurs sociaux, promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la dégradation de l'environnement.

Dans le domaine de l'éducation, notre ambition demeure l'éducation pour tous.

L'éducation nationale qui concerne le préscolaire, le primaire, le post-primaire et le secondaire doit poursuivre sa transformation, à travers la mise en adéquation de l'offre et la demande éducative, la prise en compte des nouvelles technologies dans les techniques d'enseignement, la relecture des curricula dans la perspective d'améliorer la qualité des enseignements et d'intégrer les langues nationales.

L'éducation non-formelle est également un domaine qui sera valorisé par l'identification d'actions pertinentes susceptibles de bénéficier du soutien de l'Etat.

Pour le cas spécifique de l'enseignement supérieur, le ministre qui en a la charge, va rechercher des solutions concertées pour normaliser les années académiques et améliorer les conditions de vie et d'apprentissage dans les universités publiques.

Il veillera à la qualité des enseignements dispensés dans le privé.

La stratégie de création de pôles universitaires régionaux sera poursuivie, en veillant à ce que l'ouverture des filières prenne en compte certaines spécificités.

Honorables Députés,

Si l'éducation de la jeunesse est en soi une bonne chose, c'est par les qualifications reçues que nous ferons des jeunes, des ressources humaines capables de stimuler la productivité de notre économie.

Mon Gouvernement va donc accorder une attention particulière à l'enseignement et à la formation techniques et professionnelles. Dans cette perspective, nous réformerons le système et les curricula de formation afin de créer une main-d'œuvre répondant aux besoins du marché.

De même, nous travaillerons à promouvoir la recherche et l'innovation permettant de soutenir l'industrialisation de notre pays. Nous mettrons en place des incubateurs basés sur la capitalisation des nouvelles technologies.

Ils vont fonctionner en étroite collaboration avec les principaux acteurs sectoriels afin de concevoir, tester et mettre à l'échelle des solutions pratiques répondant aux défis de la production et de la valorisation des ressources humaines.

Dans le domaine de la santé, notre ambition est de bâtir un système de santé plus accessible et plus performant qui délivre des prestations de qualité. Dans le but d'améliorer l'accès des populations aux structures de soins, nous poursuivrons la construction d'infrastructures au niveau régional et communal et leur transformation.

Le ministre de la Santé va déployer un programme national de promotion de l'égalité d'accès aux soins de santé. Il continuera de mettre en œuvre la politique de gratuité des soins pour les femmes enceintes et les enfants de moins de cinq ans, tout en l'élargissant aux personnes âgées et cela en concertation avec la Caisse Nationale d'Assurance Maladie Universelle et les structures de sécurité sociale.

La maladie à coronavirus a révélé les limites des systèmes de santé des pays en développement comme le nôtre et exige une intensification des mesures visant à promouvoir la santé publique. A cet effet, mon Gouvernement va mettre en place des initiatives de promotion de l'hygiène publique.

Ainsi, toutes les communes, appuyées par les secteurs de la santé, de l'eau et de l'assainissement, devront créer des brigades de salubrité publique et de lutte anti-vectorielle. Par ailleurs, le ministre de la Santé va accélérer la dévolution de la prise en charge de la maladie dans le système national de santé.

Je profite de cette tribune pour saluer le comportement patriotique des personnels de santé dans la lutte contre la pandémie.

Je rappelle également que chaque personne vivant au Burkina Faso se doit d'engager sa responsabilité individuelle, non seulement en vue de se protéger, mais aussi de protéger les autres, à travers le respect strict des gestes barrières.

C'est donc l'occasion pour moi d'exhorter à nouveau l'ensemble des acteurs, à quelque niveau que ce soit, à s'investir pleinement dans la lutte contre cette pandémie.

Honorables Députés,

La bonne santé de nos populations nécessite un accès à l'eau potable et à l'assainissement. Dans ce domaine, nous entendons consolider les acquis de la vision « zéro corvée d'eau » et œuvrer à faciliter l'accès à toutes les couches sociales.

Par ailleurs, pour assurer aux populations un cadre de vie sain, nous maintiendrons les efforts fournis ces dernières années et visant à créer de meilleures conditions de vie dans les campagnes comme dans les villes, à travers notamment la réalisation d'ouvrages d'assainissement.

La problématique de l'accès à la terre et de sa gestion est une menace à la paix et à la cohésion sociale aussi bien dans les centres urbains, dans leurs agglomérations et en milieu rural.

Les Ministres en charge du foncier vont engager la relecture de la Réforme agraire et foncière et harmoniser des textes régissant le foncier urbain et rural.

Ils prendront les mesures conservatoires nécessaires à l'évaluation des activités de promotion immobilière, afin de s'assurer leur conformité avec la réglementation en vigueur et d'en tirer les conséquences.

En plus des réformes du cadre législatif, réglementaire et institutionnel du foncier, le ministre en charge de l'habitat consolidera les acquis du programme des 40 000 logements sociaux et économiques. Il initiera la réflexion pour la mise en place d'un mécanisme pérenne de financement à long terme de l'offre et de la demande de logement.

Mon gouvernement entend également créer un Fonds national pour le financement de la planification et de l'aménagement urbains.

Il redéfinira le modèle économique présidant à la mise en œuvre des investissements dans les villes moyennes à l'occasion de la célébration tournante du 11 décembre.

Honorables Députés,

J'ai conscience que pour garantir la paix et la cohésion sociale, il est nécessaire d'assurer une meilleure inclusion sociale des groupes défavorisés et de renforcer la protection sociale des couches vulnérables, notamment les jeunes, les femmes et les personnes vivant avec un handicap.

S'agissant des jeunes, le Gouvernement entend favoriser leur inclusion par leur employabilité à travers des outils efficaces d'accompagnement de l'entrepreneuriat et la mise en place des dispositifs incitatifs.

Le Gouvernement va rationaliser les Fonds existants au Ministère en charge de la Jeunesse par la création d'un Fonds Unique de promotion de l'emploi des jeunes, assorti de plusieurs guichets.

Dans le même temps, il relèvera les montants de financement des projets porteurs.

En ce qui concerne les femmes, elles sont des actrices majeures du développement de notre pays. C'est pourquoi, le Gouvernement a le devoir de les accompagner dans le développement des activités génératrices de revenus et dans la lutte pour leur protection et leur promotion sociale. Dans cette optique, le ministre en charge de la femme poursuivra toutes les réformes indispensables à cet effet.

J'accorderai une attention particulière à la problématique de leur accès aux facteurs de production tels que la terre et le financement. Les efforts visant à faciliter l'accès des femmes aux aménagements agro-sylvo-pastoraux et halieutiques seront maintenus.

Les structures dédiées à l'autonomisation financière des femmes bénéficieront également davantage de ressources.

Enfin, les actions de solidarité et d'aide à la réinsertion sociale des couches vulnérables seront promues, en s'appuyant sur les collectivités territoriales.

L'amélioration de la qualité de l'environnement et la sauvegarde du capital naturel sont des défis majeurs de notre époque.

Pour l'environnement, mon ambition est de susciter une plus grande synergie entre tous les acteurs pour la mise en œuvre diligente des politiques et du cadre juridique en la matière.

Concernant la biodiversité, nous envisageons de créer l'Agence Nationale de protection de la biodiversité avec pour ambition d'en faire un instrument de réponse aux défis pressants de développement durable auxquels notre pays est confronté.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Je suis conscient que pour réussir la mise en œuvre de toutes les politiques que je viens d'exposer, nous avons besoin d'accroître nos capacités de mobilisation des ressources.

La stratégie consiste à privilégier les recettes propres comme source de financement.

Le ministre en charge des finances va renforcer les capacités de mobilisation des différentes régions.

En outre, le Gouvernement s'investira à maîtriser les dépenses courantes afin de dégager une épargne budgétaire conséquente pour financer de manière endogène, l'investissement public.

Pour couvrir les besoins de financement du budget de l'Etat, le Gouvernement fera appel aux ressources du marché financier régional, aux financements innovants, ainsi qu'aux Partenariats Public-Privé.

Il aura également recours aux appuis des partenaires techniques et financiers et des pays amis qui sont toujours restés à nos côtés, surtout dans les moments les plus difficiles. Je saisis cette occasion pour leur exprimer la gratitude du peuple burkinabè.

Nous les assurons de notre engagement résolu à renforcer la coopération au développement qui sera soutenue par le rayonnement international de notre pays, à travers une politique étrangère cohérente et dynamique, bâtie autour d'une nouvelle carte diplomatique.

CONCLUSION

Monsieur le Président,

Honorables députés,

La présente Déclaration de Politique Générale constitue la trame des actions prioritaires du Gouvernement qui permettra à chaque ministre de dégager un programme sectoriel.

Il vous sera donc loisible, dans votre mission régaliennede contrôle de l'action gouvernementaleet dans le cadre des bonnes relations institutionnelles entre le Parlement et le Gouvernement, d'interpeller tout ministre, au moment qui vous sera opportun, pour apporter des réponses à des questions spécifiques.

Le quinquennat et la 8^{ème} législature ouverts, concomitamment, le 28 décembre 2020, s'annoncent avec de fortes attentes et beaucoup d'espoir pour nos compatriotes.

Ils se présentent comme les mandats de la refondation nationale du Burkina Faso.

En effet, outre le referendum constitutionnel qui va permettre le passage à une nouvelle république, la cinquième, debout comme un seul homme, nous devons nous mobiliser, sans considération aucune, pour asseoir les bases d'une construction nationale durable et désintéressée au profit des générations à venir.

A l'image des pères fondateurs de notre nation, nous devons leur transmettre un pays en paix, uni et prospère. Dans cette quête inlassable, aucun calcul égoïste ne doit se substituer à l'intérêt national. Les chantiers pour lesquels le Président du Faso a été élu visent à en asseoir les fondements solides.

Ils s'enracinent sur ceux enclenchés sous son premier mandat et exigent des générations présentes, certains sacrifices pour ouvrir un avenir radieux à la postérité.

Dans cette optique, le Gouvernement vous soumettra un ensemble de réformes, en souhaitant qu'il plaise à votre auguste Assemblée de les adopter, au nom du Peuple et pour le Peuple qui vous a mandatés.

Les parcelles de pouvoir que nous détenons actuellement, que ce soit à travers un mandat électif ou une nomination, sont toujours temporaires. Tout l'art de bâtir, de diriger, consiste alors à les utiliser pour défendre l'intérêt général des populations et pour œuvrer à faciliter la décision aux personnes qui vont nous succéder dans nos fonctions respectives.

Telle est la déclaration de politique générale de mon Gouvernement pour laquelle je sollicite la confiance de votre Auguste Assemblée.

Je vous remercie.



PRIMATURE

03 BP 7027 Ouagadougou 03

BURKINA FASO

Tél: (+226) 25 32 48 90 / 91

Fax: (+226) 25 33 05 51

www.gouvernement.gov.bf